

RESOLUTION ADOPTEE SUR LE RAPPORT DU BUREAU

1351 (XIV). Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. *Décide* de rejeter la demande de l'Inde¹ tendant à inscrire à l'ordre du jour de sa quatorzième session ordinaire le point intitulé "Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies";

2. *Décide* de n'examiner, à sa quatorzième session ordinaire, aucune proposition tendant à exclure les représentants du Gouvernement de la République de Chine ou à faire siéger les représentants du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine.

*803ème séance plénière,
22 septembre 1959.*

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour, document A/4139.*